

L'art. 14, relatif à l'enseignement religieux, provoque une intéressante discussion. Le projet dit que l'enseignement religieux, conforme aux principes du christianisme, est donné facultativement par l'instituteur, qui *peut*, sur sa demande, en être dispensé pour des motifs de conscience. Il peut être aussi dispensé par la municipalité et la commission scolaire.

Cette seconde réserve a été introduite en prévoyant le cas où un instituteur profiterait de sa position pour battre en brèche les principes de la religion.

Un député demande que la loi autorise les autorités scolaires et communales à obliger l'instituteur de faire une prière au début de la classe.

M. Decoppet, chef du département de l'Instruction publique, défend la rédaction de la commission, qui permettra aux commissions scolaires et aux pasteurs de contrôler l'enseignement religieux et d'agir sur l'instituteur, si cela est nécessaire. Il cite le cas d'un instituteur libre-penseur qui ne veut pas renoncer à l'enseignement religieux et ne veut pas que le pasteur le donne. L'art. 14 est adopté après ces explications. Il ne reste plus qu'à souhaiter que les pasteurs ne deviennent pas tous libres-penseurs et nient la divinité de Jésus-Christ, comme plusieurs le professent plus ou moins ouvertement de nos jours.

Jeudi, le Grand Conseil vaudois a pris acte du rapport du Conseil d'Etat sur les malversations se montant à 35,000 fr. environ, au préjudice de quelques communes par feu P. Pernoux, receveur de Vevey et ancien conseiller national. Aux inspections de caisse, tout paraissait en ordre. Mais le contrôle était insuffisant. Son premier employé, nommé par le receveur, était au courant des trucs employés, mais n'osait pas les divulguer, M. Pernoux était trop populaire et trop bien en cour. Il faudra aviser à une surveillance plus efficace à l'avenir et choisir mieux ses fonctionnaires.

Le Grand Conseil a voté aussi par 126 voix contre 40 et 4 abstentions, 70 députés étant absents, le projet présenté par le Conseil d'Etat portant « l'interdiction de la vente au détail de l'absinthe dans tout le canton. »

Tir cantonal vaudois. — Les préparatifs en vue du tir cantonal à Nyon sont poussés avec activité. Cette fête s'annonce comme devant être très réussie et elle attirera un grand concours de tireurs, d'amis du tir et de curieux. Des « journées cantonales et régionales » sont déjà organisées depuis le 23 juin, jour d'ouverture, au 3 juillet, jour de clôture. Le jeudi 28 juin sera la journée officielle. Les voisins de Genève, de Neuchâtel, de Fribourg et du Valais auront aussi leurs jours spéciaux.

Les listes de souscription se couvrent de dons en argent et en nature. Il en vient de l'étranger et même d'outre-mer. Les villes se joignent aux particuliers et aux corporations pour garnir le pavillon des prix. L'association des préposés du canton a fait un don important et les notaires vont suivre. Si toutes les professions s'en mêlent, le résultat sera brillant et encourageant pour les organisateurs du tir et pour les tireurs.

Le comité de la presse et de publicité adresse un appel à tous les Vaudois pour que cette solennité cantonale et patriotique soit digne de ses devancières et de la patrie vaudoise.

Nous ne doutons pas qu'il ne soit entendu.

LAUSANNE. — L'Université a perdu le doyen de ses professeurs. M. Renevier, professeur de géologie, est mort des suites d'un accident. Il est tombé on ne sait comment dans la cage de l'ascenseur de la

maison Mercier, au Grand-Chêne. Il n'a pas repris connaissance et n'a pu expliquer comment il s'est trouvé là.

M. Renevier était un savant consciencieux, apprécié et connu bien au-delà de nos frontières. Il avait reçu plusieurs décorations étrangères. L'Université allait célébrer, le 20 mai, le cinquantenaire de ses débuts comme professeur de géologie à l'Académie. Nos Universités s'associaient à la fête et lui avaient envoyé un cadeau national qui est arrivé à Lausanne le lendemain de sa mort. Il était directeur du musée géologique qu'il avait enrichi de ses collections et de pièces rares.

M. Renevier était un savant consciencieux, qui avait, en plus de la science, des convictions religieuses profondes. Il s'intéressait activement aux bonnes œuvres, aux missions et à tout ce qui touchait au développement moral et religieux de notre pays.

La Fête des Vignerons à la Cathédrale. — Le samedi 23 juin prochain, à 8 h. du soir, et le dimanche 24, à 2 h. de l'après-midi, dans la cathédrale de Lausanne, auront lieu deux grandes auditions intégrales de la musique de la dernière Fête des Vignerons, qui sera ainsi exécutée dans des conditions d'acoustique et de perfection qu'il était, pour beaucoup de motifs, difficile d'atteindre à Vevey.

Ces auditions auront lieu sous la direction du compositeur, M. Gustave Doret, qui en surveillera personnellement la mise au point, avec un total de 550 exécutants. La partie chorale comprendra 470 chanteurs, choisis parmi les meilleurs que possède Lausanne: ceux du Chœur d'hommes, de l'Union chorale et du Chœur mixte. La partie instrumentale sera confiée à l'Orchestre symphonique de Lausanne, renforcé, et à la Musique régimentaire de Mulhouse. Tous les solistes qui chanteront à Vevey se feront entendre à la cathédrale: Mme Welti-Herzog, la magistrale interprète du rôle de la prêtresse de Cérès; Mme Troyon-Bläsi, la gracieuse prêtresse de Palès; MM. Ch. Troyon, le grand-prêtre de Bacchus, dont on pourra, une fois de plus, apprécier la voix et le goût de chanteur; Castella, le Semeur; Tornier, le Laboureur. On sait que la cathédrale est la meilleure salle de concert qui se puisse désirer. Ce seront de magnifiques moments, que nous recommandons dès maintenant à l'attention de nos lecteurs.

Chronique locale

Ancienne Abbaye. — La fête annuelle de cette vénérable société a eu lieu jeudi. Pour se conformer à l'usage, la fanfare a donné à 5 h. du matin une aubade sur la place du village, annonçant aux habitants endormis l'ouverture de cette ancienne fête militaire. Le temps a été superbe jusqu'au moment de l'appel du soir, où une pluie torrentielle est tombée pour le cortège, qui n'en a pas moins exécuté sa parade aux sons de la musique. A côté des cibles réservées à l'Abbaye, la Société de tir aux armes de guerre avait organisé un tir qui a été très fréquenté. Du matin au soir, la fusillade a été très nourrie et il s'est fait une énorme consommation de munitions. Il s'est brûlé plus de 9500 cartouches, ce qui représente la jolie somme de 500 fr. environ, réduite en fumée. Le tir est un noble et bel exercice, mais il est coûteux et il devient pour plusieurs une passion onéreuse par lui-même et par les dépenses excessives qu'il occasionne.

Le tir a été brillant et serré. A l'Abbaye, il s'est fait neuf broches, dont sept seulement ont été utilisables, deux tireurs ayant fait chacun deux broches dans leurs séries de trois coups. Voici les noms des tireurs ayant obtenu les premiers prix :

Abbaye. — 1. Bovay Louis, syndic. — 2. Divorne Ami, d'Arnold. — 3. Desquartiers Emile. — 4. Bertholet Armin, à Rougemont. — 5. Morier Victor, de Théophile. — 6. Roch-Berthod Louis. — 7. Bornet Edouard. — 8. Chablotz Théodore, 36°. — 9. Sottaz Marcelin, 36°. — 10. Divorne Adolphe, 37°. — 11. Saugy Eugène, 39°. — 12. Rosat-Rosat Henri, 43°. —

13. Jornayvaz Arthur, 44°. — 14. Gétaz Louis, assesseur, 46°. — 15. Divorne Louis, au Mont, 47°.

111^{me} et dernier prix, 198°. Les sept premiers ont fait une broche.

Courtes-lignes. — 1. Prix Favrod-Coune: Roch-Berthod Louis. — 2. Morier Victor, de Théophile. — 3. Desquartiers Emile. — 4. Divorne L., 240°. — 5. Jornayvaz Arthur, 243°. — 6. Hirschy Alfred, 248°.

Prix de la tombola: Morier Charles, aub.

Armes de guerre. — **Bonheur.** — 1. Dubuis Paul, aubergiste, 100°. — 2. Pilet Eugène, 99°. — 3. Desquartiers Constant, 99°. — 4. Henchoz Louis, à Blonay, 98°. — 5. Dubuis-Yersin Paul, 98°. — 6. Martin Paul, 97°. — 7. Zulauff Edouard, fils, 97°. — 8. Jornayvaz Arthur, 96°. — 9. Morier Alois, 96°. — 10. Struby Louis, 96°. — 10. Bovay L., syndic, 96°.

50^{me} et dernier prix, 80°.

Courtes-lignes. — 1. Bovay Louis, 255°. — 2. Hirschy Alphonse, 255°. — 3. Morier Alois, 254°. — 4. Vincent Eugène, 252°. — 5. Jornayvaz Arthur, 251°.

Progrès. — 1. Divorne Louis, au Mont, 404°. — 2. Pilet Eugène, 395°. — 3. Jornayvaz Arthur, 394°. — 4. Martin Paul, 389°. — 5. Morier Alois, 379°. — 6. Morier Edouard, 372°. — 7. Dubuis Paul, aub., 368°. — 8. Hirschy Constant, 364°. — 9. Saugy Jules, 355°. — 10. Hirschy Alphonse, 354°. — 11. Desquartiers Emile, 353°.

22^{me} et dernier prix, 292 points.

Séries aux tournantes. — 1. Heer, arminurier, 29 cartons. — 2. Martin Paul, 28. — 3 et 4. Bovay L. et Morier Alois, 27. — 5 et 6. Mottier Alois et Rossier, notaire, 24. — 7. Rieben Jacob, 22. — 8. Jornayvaz Arthur, 21.

Rougemont. — La fête de l'Abbaye et le tir de la Jeunesse ont été favorisés par le beau temps. Le dimanche surtout, il y avait grande affluence de tireurs et de visiteurs du dehors. Toute la population était en fête. Voici les résultats du tir :

Abbaye. — 1. Wuthrich Jean, 20°. — 2. Jaquillard L.-D., 32°. — 3. Cottier Louis, boulanger, 37°. — 4. Bovay Alfred, laitier, 41°. — 5. Duperrex Alexis, gendarme, 44°. — 6. Schwitzguebel David, 47°. — 7. Schwitzguebel L., à la Coulaz, 51°. — 8. Duperrex Louis, 60°. — 9. Saugy Paul, de Pierre-D., 67°. — 10. Cottier Robert, dragon, 73°. — 11. Rayroud Paul, de Colin, 73°. — 12. Bertholet Victor, au Mont, 76°.

Courtes-lignes. — 1. Yersin Samuel, Flendruz. — 2. Rayroud Paul. — 3. Duperrex L., d'Auguste.

Tir franc. — **Bonheur.** — 1. Morier Alois, maréchal, 100°. — 2. Divorne-Ramel L., 100°. — 3. Mange Alois, 100°. — 4. Saugy Adrien, d'Abram, 100°. — 5. Dubuis Henri, 99°. — 6. Henchoz Louis, 99°. — 7. Cottier-Saugy D., 99°. — 8. Muller Auguste, 99°. — 9. Morel Emile, 99°. — 10. Loertscher Charles, 99°. — 11. Breton Ami, 98°. — 12. Bovay Louis, syndic, 98°. — 13. Desquartiers L., 98°. — 14. Cottier-Dormond Louis, 97°. — 15. Cottier Charles, 97°. — 16. Cottier Alfred, boulanger, 97°. — 17. Turrian Paul, 97°. — 18. Desquartiers Emile, 97°. — 19. Dubuis-Yersin Paul, 96°. — 20. Saugy Jules, la Saussaz, 96°. — 21. Heer Charles, 96°. — 22. Jornayvaz Arthur, 96°. — 23. Henchoz L., à Blonay, 96°. — 24. Bovay David, à Flendruz, 96°.

52^{me} et dernier prix, 91°.

Courtes-lignes. — 1. Dubuis-Yersin Paul, 526°. — 2. Roch, imprimeur, 524°. — 3. Dubuis Henri, 512°. — 4. Cottier-Saugy David, 504°. — 5. Desquartiers L., 498°. — 6. Bovay Louis, 494°. — 7. Morier Alois, 489°. — 8. Heer Charles, 486°. — 9. Cottier Louis, boulanger, 481°. — 10. Rossier Ernest, notaire, 481°.

Progrès. — 1. Heer Charles, 412 p. — 2. Morier Alois, 406°. — 3. Raafaub, greffier, 402°. — 4. Dubuis Henri, 393°. — 5. Duperrex Louis, 389°. — 6. Ulliger, Gessenay, 389°. — 7. Divorne Louis, 386°. — 8. Cottier-Saugy David, 386°. — 9. Dubuis-Yersin Paul, 386°. — 10. Jornayvaz Arthur, 385°. — 11. Turrian Paul, 382°. — 12. Zulauff L., aub., 382°. — 13. Bovay Louis, syndic, 379°. — 14. Saugy Jules, la Saussaz, 379°. — 15. Bovay David, Flendruz, 377°.

Société de Jeunesse. — 1. Saugy Alexis, d'Alexis, 21°. — 2. Cottier Olivier, 25°. — 3. Dubath Emile, 43°. — 4. Aellig Louis, 61°. — 5. De Siebenthal Charles, 62°. — 6. Yersin Victor, hôtelier, 87°. — 7. Breton Ami, 90°. — 8. Duperrex Alfred, de Louis, 90°. — 9. Bringold Pierre-D., 100°. — 10. Breton Camille, 101°.

Courtes-lignes. — 1. Dubath Emile, 514°. — 2. Saugy Jules, d'Adrien, 527°. — 3. Yersin Alfred, de Louis, 636°.

Rougemont. — La visite d'Eglise de la paroisse aura lieu le dimanche 20 mai, à 10 heures. Les délégués du Conseil d'arrondissement sont MM. Augsbourger, président, et Landriset, past., tous deux à Bex.

JOURNAL DE CHATEAU-D'OEX

FEUILLE D'ANNONCES POUR LE PAYS D'ENHAUT ET LA GRUYERE

PARAISANT LE SAMEDI

ABONNEMENT :

Un an : 3 fr. — Six mois : 2 fr.
pour l'étranger, le port en sus.

Les annonces étrangères doivent être adressées à
l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler.

Abonnements et dépôt d'Annonces

au BUREAU et à l'IMPRIMERIE du *Journal de Château-d'Oex*.

Pour la Rédaction, J. FAVROD-COUNE.

ANNONCES :

8 c. la ligne p. le district et la Gruyère

Minimum par annonce : 30 c.

15 cent. la ligne pour le dehors.

Nouvelles Étrangères.

Russie. — La Douma s'est réunie solennellement à St-Petersbourg le 10 mai. C'est une date dans l'histoire de la Russie ; c'est la première manifestation de l'arrivée à la vie publique des représentants du peuple.

Les députés ont été reçus par l'empereur au Palais d'Hiver, où le tsar, entouré de sa cour, leur a lu un discours, à formules vagues, où il rappelle ses droits et les leurs. Il a été applaudi par les fonctionnaires, mais accueilli silencieusement par les députés. Ceux-ci se sont rendus ensuite en voiture découverte au palais Tauride, où ils siègeront. Ils ont été acclamés par la foule sur leur passage.

On remarque les tentatives de la part du gouvernement de diminuer les compétences de la Douma.

Les nouvelles lois fondamentales de la Russie, promulguées mardi, contiennent les dispositions suivantes :

L'empire russe est un et indivisible.

La principauté de Finlande, inséparable de l'empire, est gouvernée, pour les affaires intérieures, par ses propres institutions, conformément aux lois spéciales.

La langue russe est obligatoire pour tout l'empire. Les autres langues et dialectes sont admis dans certains cas.

L'empereur exerce l'autorité suprême autocratique. Il promulgue les lois, d'accord avec le conseil de l'empire et la Douma. L'initiative législative lui appartient. Lui seul peut ordonner la révision des lois fondamentales par le conseil d'empire et la Douma. Aucune loi ne peut entrer en vigueur sans son ordre.

L'empereur dirige la politique internationale, déclare la guerre, conclut la paix et les différents traités.

Les lois fondamentales relatives aux droits des sujets russes reconnaissent que la personnalité, le domicile et la propriété sont inviolables.

En cas de dissolution de la Douma, l'empereur fixe la date des nouvelles élections.

Confédération Suisse.

Le vol des 100,000 fr. — La police zuricoise a acquis la preuve que Wydler, l'ex-employé de la gare de Winterthur, est bien l'auteur du vol du pli renfermant une somme de 100,000 fr., vol commis dans un fourgon des C. F. F.

Wydler, dans sa fuite, s'est arrêté à Paris, où il s'est présenté dans plusieurs banques pour changer environ 60,000 fr. en billets suisses de 500 et de 1000 fr. Ces billets étaient encore humides et souillés de terre, ce qui porte à croire qu'ils ont été enfouis dans le sol durant un certain temps. Dans une banque de Paris, Wydler a donné comme adresse celle de M. Kilsberg, ingénieur à Winterthur.

Un fonctionnaire fédéral est parti pour Paris où il a pu constater l'identité d'un individu qui accompagnait Wydler dans son voyage. Toutefois, tous les efforts de la police parisienne pour retrouver le vo-

leur sont restés vains. On croit que celui-ci s'est dirigé vers un port d'embarquement pour l'Amérique. Dans cette hypothèse, tous les consulats d'Amérique ont été avertis et des mandats d'arrêt accompagnés de bonnes photographies ont été envoyés de tous côtés.

Wydler est âgé de 31 ans. C'est un homme élégant, plutôt maigre, avec un visage intelligent. Il passait pour un employé de toute confiance.

Berne. — Le rapport de l'expert M. Zollinger, dans la question de la percée des Alpes bernoises (projet du Loetschberg ou du Wildstrubel) vient d'être distribué imprimé aux autorités intéressées. Il se prononce en faveur du Loetschberg.

Le grand comité d'initiative est convoqué pour lundi 4 juin pour discuter le rapport du comité directeur et se prononcer sur les propositions de celui-ci. Ces propositions, basées sur le rapport de l'ingénieur Zollinger, prévoient une ligne du Loetschberg avec une pente maximale de 27 pour mille (même pente qu'au Gothard) et la traction électrique.

Berne. — Le peuple bernois a réélu son Grand Conseil et, pour la première fois, nommé directement le Conseil d'Etat. Ce dernier, composé de sept radicaux et deux libéraux-conservateurs, a été réélu intégralement, ensuite d'une entente entre les partis radical et libéral. Le candidat socialiste, M. G. Muller, a fait 10,487 voix, tandis que les conseillers sortants en réunissaient 42 à 43,000 voix. Un tiers des électeurs inscrits seulement s'est présenté au scrutin.

Le Grand Conseil a été aussi nommé et présente à peu près la même physionomie que l'ancien. Il renferme 170 radicaux, 30 conservateurs-libéraux et 12 socialistes. Les radicaux y occupent une place supérieure à celle de leurs effectifs numériques dans le canton. Ils savent toujours se faire la part belle dans les affaires publiques.

Fribourg. — On sait que les conservateurs cléricaux fribourgeois se sont toujours montrés aussi intransigeants et accapareurs que les radicaux vaudois. Il y a analogie frappante — question religieuse à part — entre les procédés des deux gouvernements. Il y a cinq ans, sous l'influence des affaires Vessaz et Cie, la majorité radicale a dû octroyer à la minorité libérale un siège au Conseil d'Etat. Elle en promettait un deuxième qu'elle a réussi à éluder jusqu'ici.

À Fribourg, le gouvernement cléricale était compact depuis un temps immémorial. Il n'était pas question de faire la part des libéraux-radicaux ou même des conservateurs modérés. L'ultramontanisme régnait en maître absolu et n'admettait pas d'intrus qui puisse gêner ses plans. Il se montrait d'ailleurs habile dans plusieurs choses, mais ne ménageait guère les deniers publics. Un scandale administratif l'a forcé d'ouvrir la porte à l'opposition. Son président, M. Bossy, a été mêlé à des affaires assez louches et avait été accusé d'avoir empêché des sommes assez rondes.

Il a dû démissionner.

Une pétition de 9000 signatures, recueillies dans le canton, demandait la représentation de la minorité pour assurer la bonne marche des affaires et prévenir, par un contrôle plus sérieux, le retour de faits analogues. M. Python a dû céder devant cette poussée et a proposé de laisser siéger à ses côtés, au lieu de M. Liechti, qui était le candidat préféré des radicaux, M. Weisenbach, un industriel retiré, modéré d'esprit, mais ayant toujours fait partie de l'opposition.

Tout le monde affecte d'être content du résultat. C'est le dernier gouvernement homogène et compact en Suisse qui a vécu, et il a résisté jusqu'au bout dans son intransigeance.

Canton de Vaud.

Grand Conseil. — Le Grand Conseil s'est réuni lundi passé pour sa session du printemps. Il a procédé à la nomination de son bureau.

M. A. de Meuron a été nommé président par 176 voix. Puis MM. D. Paschoud et Jaton sont nommés vice-présidents et MM. Burnet, Germond, Prud'hom et Amiguet-Massard, scrutateurs.

M. Rubattel-Chuard, président sortant, adresse quelques paroles de remerciements à l'assemblée et M. de Meuron prononce un charmant discours d'entrée en fonctions, dans lequel il énumère les vertus nécessaires des présidents et des députés ; il vante l'union actuelle de la ville et de la campagne et parle des fêtes prochaines du Simplon, des visiteurs de marque que le canton recevra et de l'impression qu'ils remporteront de notre heureux et beau pays.

Les députés sortants au Conseil des Etats, MM. A. Thélin et H. Simon, sont réélus.

La commission de gestion et celle des comptes d'Etat sont nommées d'après la liste verte et blanche.

Le bureau a nommé des commissions pour des questions de chasse, de personnalité morale, vérificatrices des pouvoirs et rentes.

Le Grand Conseil a réélu successivement les neuf juges du Tribunal cantonal et a reçu leur serment.

Une proposition de réorganisation de l'Asile de Cery, proposée par M. Beyeler, a été discutée ensuite de la lecture du rapport du Dr Jaunin, député. On a pu critiquer plusieurs choses avec raison, mais sans proposer une réorganisation complète. L'économe de l'Asile est invité à faire préconome de meilleure volonté et à rentrer dans le rang dont il cherche à sortir.

Mercredi, le projet de loi sur l'instruction primaire est venu en second débat. La commission a tenu compte de diverses demandes de la Société pédagogique vaudoise. Les vacances restent fixées à dix semaines.

On critique la surcharge des programmes, mais l'article qui traite de ce sujet n'est pas modifié.